



36 rue Marcellin Gaudefroy

62452 BAPAUME CEDEX

Tél. 03 21 07 14 20 – Fax 03 21 24 93 75

Email : bapaume@cneap.fr

Site Internet : <http://www.institut-sainteloi-bapaume.fr>



Collège – Lycée

Année Scolaire 2022 / 2023

*Les documents suivants
seront à rendre
le jour de la rentrée au
professeur principal*

*(sauf, le dernier document
concernant les chaussures de sport
qui sera à remettre au
professeur d'EPS
lors du premier cours)*



**Documents nécessaires pour l'inscription à l'examen
pour les élèves des classes de**

- **3^{ème} E.A.**
- **1^{ère} et T^{le} Bac. Technologique**
- **1^{ère} et T^{le} Bac. Professionnel C.G.E.A.**
- **1^{ère} et T^{le} Bac. G**

Dans le but d'inscrire les élèves aux examens, merci de nous remettre le jour de la rentrée :

- Une photocopie recto-verso en couleurs de la carte d'identité (valide pour la date de Juillet 2023),
- La photocopie du certificat individuel de participation à la journée de citoyenneté « JAPD » (si journée effectuée),
- L'attestation de recensement (pour les élèves de 16 ans et plus).

***A donner IMPERATIVEMENT
au professeur principal
le jour de la rentrée***

**FICHE SANITAIRE
DE L'ELEVE**

NOM : **PRENOM :**

CLASSE : **Date de naissance :**

N° Sécurité Sociale :

MEDECIN TRAITANT (*NOM - adresse – téléphone*)

.....

.....

VACCINATION Tétanos : oui non
(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

GROUPE SANGUIN : **RHESUS :**

TRAITEMENTS EN COURS

L'élève suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, précisez : (fournir copie de l'ordonnance)

ALLERGIES :

ASTHME	oui	non
MEDICAMENTEUSES	oui	non
ALIMENTAIRES	oui	non
ABEILLES (<u>ruches présentes sur le site</u>)	oui	non
AUTRES (à préciser)	oui	non

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

Préconisation d'un PAI : oui non

Si oui, fournir le PAI afin de le valider par la société de restauration.

NOM des parents pouvant être joints en cas de nécessité (ou du responsable légal)

.....

ADRESSE :

☎ Domicile : / Travail / Portable :

Mail :

Demande de prise en charge en cas d'hospitalisation :

Nous autorisons les autorités compétentes à prendre notre enfant en charge en cas de soins hospitaliers.

Lu et approuvé

Date :

Signature des parents



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
VACCINATION CONTRE LA COVID 19**

Je soussigné(e) *(coordonnées de l'élève,*

NOM : **Prénom :**

Classe :

Adresse :

.....

Date de naissance :

Lieu de naissance :

MAJEUR

MINEUR

atteste sur l'honneur être vacciné(e) contre la Covid 19 : **OUI** **NON**

↻ 1^{ère} injection : faite ou prévue le

↻ 2^{ème} injection : faite ou prévue le

↻ 3^{ème} injection : faite ou prévue le

Fait à

Le

*Signature
de l'élève*

*Signature
des parents
(si élève mineur(e))*

***Joindre une copie de la carte vitale sur laquelle l'élève est rattaché(e),
en y mentionnant le Nom, le Prénom et la Classe.***

ETUDE DU SOIR
EXTERNES et DEMI-PENSIONNAIRES

Dans la mesure des places disponibles, il est possible aux externes et aux demi-pensionnaires de rester à l'étude du soir de 17 h à 18 h et de 18 h à 19 h. Ils doivent pour cela, s'inscrire auprès du Responsable de la Vie Scolaire.

Les élèves qui prennent le bus et qui se sont inscrits à l'étude merci de voir les horaires de bus auprès du Responsable de Vie Scolaire pour les heures de sortie.

Ceux qui restent en étude jusque 18 h ou 19 h, ont la possibilité d'aller une heure au C.D.I. à condition d'en demander préalablement l'autorisation écrite. Les élèves externes et ½ pensionnaires peuvent s'inscrire dans les activités Socio Educatives qui ont lieu de 17 h à 19 h dans la mesure des places disponibles (voir le Responsable de l'Association des élèves).

L'inscription à l'étude oblige à être présent (sauf en cas de cours). Il est interdit de sortir de l'établissement avant l'heure prévue.

En cas de changement, une autorisation écrite des parents est indispensable. Elle est à remettre au Responsable de la Vie Scolaire.

Il ne sera réclamé aucune charge supplémentaire à la famille.



INSCRIPTION POUR L'ETUDE DU SOIR DES EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES

Nom de l'élève :	Prénom de l'élève :	Classe :
------------------	---------------------	----------

Madame, Monsieur
inscrivent leur fille – fils à l'étude du soir

Étude de :

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> 17 h – 18 h	<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> 17 h – 18 h	<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h
<input type="checkbox"/> Mercredi		<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h
<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> 17 h – 18 h	<input type="checkbox"/> 18 h – 19 h

Autorise mon enfant à sortir à la fin des cours (16 h 30 ou 17 h 30) et avant l'étude.

Fait à le

signature(s)



**AUTORISATION
POUR LES SORTIES DU SOIR
DES INTERNES**

Pour les élèves internes de Seconde, de Première et de Terminale, il leur sera possible de sortir de l'établissement de 16 h 25 à 17 h (mercredi de 17 h 35 à 18 h) suivant un calendrier établi par le Responsable de Vie Scolaire. Si elles améliorent la qualité de la vie scolaire, elles les exposent, néanmoins, à diverses tentations comme la consommation d'alcool...

Dans le cas de non respect des horaires, des sanctions sont prévues dans le règlement intérieur.

Aussi, afin de les dissuader de tenter l'expérience, nous vous demandons l'autorisation d'effectuer des contrôles d'alcoolémie à l'aide d'un détecteur.

Il est à souligner que les sorties dépendent entièrement de cette autorisation.

✂

Madame, Monsieur autorisent leur enfant

Nom..... **Prénom** **classe de**

à sortir de 16 h 25 à 17 h 00 (17 h 35 à 18 h le mercredi) et acceptent que l'Institut effectue d'éventuelles détections d'alcool.

- les lundis, mardis et jeudis pour les élèves de Terminale
- les mardis et jeudis pour les élèves de Première
- les mercredis pour les élèves de Seconde

et s'engage à avoir en ville une tenue et un comportement en respect du règlement de l'établissement.

Tout retard en étude du soir entrainera la suppression temporaire de cette sortie.

date :

Signature de l'élève	Signature des parents
-----------------------------	------------------------------

**DROIT à L'IMAGE
et DROIT à la CRÉATION
dans toutes les classes**

Dans le cadre du fonctionnement de l'Institut Saint Eloi, nous pouvons être amenés à réaliser des photos où figurent votre fils ou votre fille ou à exposer une production (rapports, œuvres ESC, etc...).

Ces photos ou ces productions peuvent être publiées sur divers supports de communication dans le cadre de l'établissement, mais aussi dans le cadre de publications extérieures relevant de l'enseignement agricole ou catholique.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure sur une photo de l'établissement ou qu'une de ces productions soient exposées, merci de rendre ce coupon-réponse.

Si refus coupon à rendre **OBLIGATOIREMENT**,
le jour de votre rentrée à l'Institut



Attention, la photo de classe et les photos individuelles sont obligatoires.

✂ -----

Coupon réponse « droit à l'image et droit à la création »

Si refus

à compléter qu'en cas de refus

Nous soussignons, Mme, M..... refuse(nt) que
notre enfant soit pris en photo (sauf pour la photo de classe et individuelle) ou expose
une création

NOM, Prénom : Classe :

Signature de l'élève

Signature des parents

CONSIGNES
POUR LES CHAUSSURES DE SPORT
dans toutes les classes

Afin d'assurer la longévité du revêtement de la salle des sports, il est **OBLIGATOIRE** que chaque élève, étudiant, ou apprenti soit en possession de deux paires de baskets : une pour la pratique d'activités physiques et sportives en salle (voir chaussures de sport de salle spéciales avec semelles adaptées pour la pratique, par exemple, du volley, hand, futsal, badminton...) et l'autre paire, type baskets running, utilisée exclusivement pour l'extérieur.

ATTENTION, CONSIGNE TRES IMPORTANTE :

Pour une pratique sécuritaire et non traumatisante de l'EPS (Education Physique et Sportive) et des activités sportives, **nous EXIGEONS de vraies chaussures de sport...**, trop de dérives sont remarquées chaque année..!! Des baskets de « ville » , appelées aussi sneakers ou baskets type loisirs ne seront pas admises. **N'hésitez pas à demander conseil à un vendeur lors de votre achat.** Pratiquer un sport avec des baskets de qualité (amorti, maintien...) évitera certaines blessures et certains traumatismes à vos enfants. Il faut que chacun se rende compte de l'importance de cette mesure et de son bien fondé. Nous la mettons en place avec pour seuls objectifs, la protection du revêtement de la salle des sports, la pratique en sécurité et le bien être de tous nos apprenants. Cela fait partie de notre rôle éducatif et de leur apprentissage.

Sûrs de votre compréhension, nous vous remercions de nous aider à veiller au respect des installations sportives et des consignes relatives aux chaussures de sport.

L'équipe d'EPS et d'Animation Sportive

Coupon à rendre OBLIGATOIREMENT au professeur d'EPS, lors du premier cours

✂

NOM, Prénom de l'élève : Classe :

Marque et couleur des baskets de salle :

Marque et couleur des baskets pour l'extérieur :

(Ces indications sont obligatoires et permettront aux professeurs d'EPS de vérifier l'application des consignes concernant les 2 paires de chaussures de sport).

Je soussigné, M. ou Mme, certifie avoir pris connaissance du règlement E.P.S et Activités Sportives et de l'information ci-dessus et en accepte les conditions, sachant que les deux paires de chaussures de sport seront obligatoires et devront être présentées aux enseignants E.P.S. lors du premier cours et à utiliser ensuite.

Signature de l'élève

Signature des parents



PORTES OUVERTES

vendredi 3 décembre 2021

de 15 h à 19 h

samedi 22 janvier 2022

de 10 h à 13 h

dimanche 6 mars 2022

de 10 h à 17 h

vendredi 17 juin 2022

de 15 h à 19 h

